



Administration communale
FISCHBACH

Compte-rendu de la réunion
du conseil communal
du 19 décembre 2016

Présents: M/Mme Brosius-Kolber, Karier, Majerus-Schmit,
Daems, Haas-Erpelding, Trausch

Absent:

Absent non-excusé:

L'unanimité des membres accepte la mise à l'ordre du jour de deux points supplémentaires

Le conseil communal,

1. Est approuvé le budget rectifié de l'exercice 2016 (à l'unanimité).
2. Est approuvé le budget de l'exercice 2017 (à l'unanimité).
Budget ordinaire 2017 – recettes 3.829.155 EUR / dépenses 3.533.721 EUR
Budget extraordinaire 2017 – recette 4.232.322 EUR / dépenses 5.983.661 EUR.
3. Est approuvé l'acte notarié de constitution de servitude signé le 8 décembre 2016 devant le notaire Marc Lecuit entre la société anonyme CREOS LUXEMBOURG SA et la commune de Fischbach relatif à la constitution de servitude sur les numéros cadastrales portant les n° 345/1589, 345/1590, 345/1591 et 346/1593 au lieu-dit « rue de Schoos » à Angelsberg. La servitude est destinée à établir à demeure des ouvrages électriques pendant toute la durée de la concession, à savoir une bande de passage pour l'installation de câbles moyenne et basse tension souterrains et de tuyaux de réserve et un accès libre de jour et de nuit au poste de transformation 7992001 (à l'unanimité).
4. PAG Fischbach : Prise de position du bourgmestre quant aux remarques du secrétaire d'Etat Camille Gira (à l'unanimité).

Vu et approuvé,
les décisions prises par le conseil communal
le 19 décembre 2016
Le conseil communal,